

fermes en ce pays, dont l'application, la fidélité et l'exactitude m'engagent à vous dire qu'on ne saurait choisir deux meilleurs officiers ni plus honnêtes gens pour remplir ces emplois."<sup>1</sup>

Le 20 octobre 1699, l'intendant Bochart Champigny donnait au ministre des renseignements sur l'organisation religieuse et judiciaire de la Nouvelle-France. "La justice, écrivait-il, se rend dans une parfaite équité et avec autant de désintéressement, principalement au Conseil de Québec où la partialité et la prévention n'ont point d'entrée. Monsieur le gouverneur y occupe la première place, M. l'évêque la deuxième et son grand-vicaire en son absence qui est un sujet de mortification pour l'intendant à ce qui me semble. Il ne devrait pas être préféré y faisant les fonctions de premier président et y prononçant les arrêts. Il y a sept conseillers dont le plus ancien qui est le sieur de Villeray mérite une considération particulière aussi bien que le sieur d'Auteuil, procureur-général."<sup>2</sup>

"Dans l'hiver de 1700-1701, raconte l'annaliste du monastère des Ursulines, il y eut à Québec des maladies populaires qui firent d'étranges ravages. Le mal s'annonçait par un mauvais rhume, auquel se joignait une fièvre ardente accompagnée de fortes douleurs de côté, et il emportait les personnes en peu de jours. La contagion, qui avait commencé sur la fin de novembre, se répandit bientôt dans toute la ville, et il n'y eut pas de maison qui ne fut changée en hôpital. Toutes les communautés furent attaquées en même temps, et à peine en restait-il quelques unes debout pour soigner et assister les autres."<sup>3</sup>

La maladie sévit avec une violence extrême. M. de Villeray, qui était âgé de 71 ans, fut une des premières victimes de ce fléau d'un nouveau genre. Il succomba le 6 décembre 1700, et fut inhumé le lendemain dans la cathédrale.

Ceux qui, mettant leur conscience au-dessus de leur intérêt et de leur tranquillité, ne craignent pas de faire leur devoir, s'attirent d'ordinaire bien des ennuis et des tracasseries des ambitieux dont ils barrent le chemin et empêchent les menées. Il en fut ainsi de M. de Villeray. Toute sa vie il fut en butte au mauvais vouloir de ceux qui profitaient de leurs charges pour assouvir leur ambition et faire leur fortune. Mais à sa mort le sentiment fut unanime pour rendre justice à sa mémoire.

Dans un mémoire envoyé au ministre au sujet de celui qui devait le remplacer comme premier conseiller au Conseil Souverain, on trouve une note qui permet à la fois de savoir ce qu'était la charge de premier

<sup>1</sup> Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12.

<sup>2</sup> Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

<sup>3</sup> *Les Ursulines de Québec*, tome II, p. 13.